



**R E S I S T A N C E**

CGTM-SOEM

- Dépôt de plainte au Procureur de la République,
- Déclaration de sinistre à l'assurance pour poursuite,
  - Saisine au Conseil de discipline
  - Sanction disciplinaire du 3ème groupe
  - Constat d'huissier

**QUE RESTE-T-IL AU MAIRE DU LAMENTIN  
COMME RECOURS POUR BRISER  
LA SECTION CGTM-SOEM DU LAMENTIN.**

Eh oui, cher Camarade, pour l'effondrement d'une façade en placo-plâtre, il ne fallait pas plus pour que le Maire du Lamentin mette en place une vraie déferlante anti-syndicale contre la CGTM-SOEM. Il faut éliminer à tout prix Marie-Josée CARNIER et ses camarades car la section CGTM-SOEM gêne beaucoup trop. En effet, elle ouvre les yeux des travailleurs lamentinois sur un devis réalisé par le service technique joint au dossier concernant cette fameuse façade. Il faut savoir que les travaux de cette dernière sont estimés à 1023,40 € plus 8,50% de TVA soit 86,99 € pour un total de 1110,39 €. Or, le Maire du Lamentin exige de nos camarades plus de 20 000 € soit 2 mois sans salaire par camarade. Multiplier par 4 camarades, cela fait 8 mois de salaire qu'il veut récupérer sur les 4 salariés, c'est-à-dire 20 fois plus que le montant des travaux.

Vous avez compris, camarades, que ce n'est pas une façade de 9m<sup>2</sup> qui fait tout ce remue-ménage mais une occasion en or s'est présentée pour que le Directeur Général des services, certains cadres et le Maire lui-même règlent des comptes avec nos camarades du Lamentin. Et puis, pourquoi les autres syndicats sont-ils aussi silencieux ? Pourquoi ne montent-ils pas au créneau pour dénoncer de telles attaques anti-syndicales ? Sont-ils achetés par le DGS et ses ami(e)s ? Faut-il se taire sur ce qui se passe au Lamentin en matière de gestion du personnel ? Avons-nous tort de nous battre contre la « profitation » au Lamentin.

**ON LÂCHE RIEN !**

**ON LÂCHE RIEN !**

# RESISTANCE

CGTM-SOEM

Le travail que nous avons réalisé seul sur le Lamentin à savoir :

- Régler définitivement le dossier de la caisse des écoles et exiger le remplacement de l'élue en place,
- La sélection professionnelle,
- La NBI
- Le reclassement de tous les travailleurs du Lamentin,
- Le paiement des rappels de salaire,
- Le respect des instances paritaires,
- Le combat contre le licenciement du jeune Cédric,
- Les conditions de travail,
- La formation du personnel,
- Etc...



Ne plaît pas à ses messieurs qui veulent se défaire de notre organisation syndicale. On demande trop pour les travailleurs. Ils préfèrent avoir affaire à des syndicats « bénis oui, oui », comme il en existe au Lamentin, à la merci du Maire et à la botte des cadres. Mais à la CGTM-SOEM ce n'est pas ça, nous revendiquons le respect et le droit des travailleurs, et pour cela, il faut casser Marie-Josée CARNIER et ses ami(e)s.



« MÉ NOU PA PÈ YO »

Le rapport de force est de notre côté et avec vous camarades municipaux du Lamentin, nous ferons reculer les « profiteurs ». On ne va pas leur offrir la tête de Marie-Josée, Jeannette, Mickaël et Alex sur un plateau d'argent.

« DIFÉ KAY PRI LANMENTIN »  
« NOU PÉKÉ MOLI BA YO »  
« LALIT KÉ KONTINYÉ LANMENTIN »  
« NOU PA LA HAVANE, NI SANTIAGO de CUBA »



Nous sommes prêts pour ce combat de la dignité. Préparez-vous camarades Lamentinois, car notre regretté Georges GRATIANT qui a prononcé le discours sur les trois tombes, doit se retourner dans sa tombe.

Mais nous allons relever ce défi et ne pas laisser le droit le plus élémentaire être bafoué au lamentin.

**WOULO POU LALIT**

**WOULO KONT LA PWOFITASYION**

**WOULO POU LA VICTWè**



Bureau de Fort-de-France